

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Shigawake

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023.06

Mme Heather Imhoff, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Shigawake, le Règlement numéro 2023.06 modifiant le Règlement numéro 148 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Shigawake sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2021-06.13 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Shigawake » par le plan numéro AF-2023-06.13 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Shigawake », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;